

RÈGLEMENT

- ★ Le Vide-Grenier se déroule le dimanche **11 septembre 2022** de **10h00 - 16h00** dans la **Cour du Collège du Marais du Billet** à 1033 Cheseaux-sur-Lausanne
- ★ Cette manifestation est **ouverte à tous** (entrée gratuite pour les visiteurs)
La vente est exclusivement **réservée aux particuliers**. Les professionnels, brocanteurs ou antiquaires ne sont pas acceptés
- ★ **La manifestation** se déroule en **plein air et a lieu par tous les temps** (pas d'emplacement couvert). Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries, d'annulation ou d'absence du locataire
- ★ En cas d'annulation de la manifestation décidée et ordonnée par l'OFSP et/ou le canton lié à la pandémie, le montant de votre emplacement vous sera remboursé. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'absence pour maladie et/ou accident, le montant reste dû
- ★ Des **places de parc** pour les **visiteurs** sont prévues à la Place du Grand Pré (à côté du Galion's PUB & Hotel) et à la Place Radcliffe (en face Station Shell/Mac Donald's)

Horaires pour les exposants

- ★ **Les exposants doivent s'installer dès 09h00** pour être **prêts à 10h00** au plus tard
- ★ **Interdiction** de se **parquer avant 09h00**
- ★ L'emplacement doit être impérativement libéré et nettoyé pour **17h00** sans dépôt de marchandises invendues ou de quelconques déchets
- ★ Les vendeurs ont l'obligation de laisser leur voiture sur place durant toute la vente et de rester jusqu'à la fin de la manifestation, soit **16h00**

Inscriptions

- ★ Les inscriptions sont ouvertes dès le **2 juillet 2022 à 12h00** ceci directement sur le site www.eventcheseaux.ch

Tarifs et paiement

- ★ Prix de location d'une table : **CHF 30.00**, aucun % ne sera perçu sur les ventes
- ★ Dès inscription effectuée, un email de validation est envoyé avec les coordonnées bancaires :

IBAN : CH16 8080 8007 3011 7565 4
Titulaire : Event@Cheseaux – 1033 Cheseaux
Banque : Banque Raiffeisen d'Assens
Communications : VIDE-GRENIERS 2022 + n° place attribuée dans votre email
Paiement à effectuer de suite sans versement dans un délai de 15 jours après votre inscription, votre place est remise en location

Emplacements

- ★ Dimension totale de l'emplacement : **7m de long et 3m de large**
- ★ L'emplacement inclut le véhicule + éventuellement un auvent/ tente / parasol / table / couverture
Chaque exposant amène son propre matériel (**pas de location possible sur place**)
- ★ Les fourgonnettes, camionnettes et bus ne sont **pas acceptés**
- ★ **L'attribution des emplacements** relève de la seule responsabilité de l'organisateur
Les emplacements sont attribués au fur et à mesure de l'arrivée des véhicules

Sécurité - Assurance

- ★ Veuillez surveiller vos marchandises pour éviter tout vol *Event@Cheseaux*, association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou d'éventuels incidents qui pourraient se produire durant l'événement

Buvette

- ★ Des boissons chaudes et froides sont en vente sur place
- ★ Sandwichs, petite restauration, pâtisseries en vente sur place

WC

- ★ Des WC sont à disposition dans la salle de gym du Marais du Billet

Infos utiles

- ★ Nous vous conseillons des étiquettes, autocollants ou autres indications de prix sur tous les objets à vendre
- ★ Veuillez prévoir assez de pièces de monnaie pour pouvoir rendre facilement l'argent
(la buvette ne fait pas le change)
- ★ Tout le matériel à vendre est en parfait état et les jeux par éléments sont complets
- ★ Les objets en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels.
- ★ Les objets suivants **sont interdits à la vente** :
 - Jeux et DVD, revues, livres, etc. présentant un caractère pornographique, violent ou raciste
 - Produits alimentaires, tels que boissons ou toute nourriture (y compris production artisanale)
 - Armes ou imitations d'armes
- ★ Il est interdit de distribuer de la publicité lucrative auprès des exposants

Invendus

- ★ Chaque exposant débarrasse et nettoie sa place à la fin de la manifestation

Dispositions COVID

- ★ Les recommandations en vigueur OFSP seront appliquées lors de la manifestation
- ★ La distance doit être gardée, et le plan de protection élaboré pour l'événement doit être respecté par TOUS

Les exposants qui s'inscrivent s'engagent à respecter le présent règlement

Cheseaux, juin 2022